

Soutiens



Des informations financières supplémentaires sont disponibles sur le site Web du règlement à l'adresse www.FNChildClaims.ca/Fr/Information-Financieres

.....



Contactez l'administrateur au **1-833-852-0755** pour poser vos questions ou pour accéder à un agent de soutien aux réclamations qui peut vous aider dans le processus de réclamation et vous mettre en contact avec des services de bien-être et de soutien culturel.

.....



Un soutien en matière de santé mentale et de bien-être est disponible gratuitement, 24 heures sur 24, par l'intermédiaire de la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être au **1-855-242-3310** ou en ligne à l'adresse www.EspoirPourLeMieuxEtre.ca. Les services de counseling sont disponibles en anglais, en français, en cri et en ojibwé.



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Envisagez de déposer l'argent de votre indemnisation sur un compte, par exemple un compte de chèques ou d'épargne à frais réduits ou nuls, au lieu d'encaisser votre indemnisation par l'intermédiaire d'une société d'encaissement de chèques ou de prêts sur salaire. Ces sociétés appliquent des taux d'intérêt ou des frais que vous payez avec votre indemnisation, ce qui signifie moins d'argent pour vous. Si vous déposez l'argent de votre indemnisation sur un compte d'épargne ou de chèques, cela signifie que vous recevez la totalité de votre indemnisation.

Si la communauté dans laquelle vous vivez n'a pas de succursale locale d'une banque ou d'une coopérative de crédit, vous pouvez envisager d'ouvrir un compte en ligne. Vous pouvez le faire sans avoir à vous déplacer physiquement.

Quels que soient vos besoins et vos objectifs, il peut être utile de contacter une banque, une coopérative de crédit, une organisation ou une personne de confiance qui s'y connaît en finances.



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Informations financières

Se préparer à recevoir l'argent de l'indemnisation



Un soutien en matière de santé mentale et de bien-être est disponible



À quoi s'attendre

Si vous êtes admissible, vous recevrez une lettre d'admissibilité vous demandant comment vous souhaitez recevoir votre indemnisation.

L'indemnisation est effectuée en un seul versement, soit par dépôt direct sur un compte bancaire à votre nom, soit par chèque envoyé par la poste.

Vous disposerez de **60 jours** à compter de la date de votre lettre d'admissibilité pour confirmer votre choix.

L'administrateur émettra alors votre indemnisation de la manière que vous souhaitez. Si vous ne répondez pas, un chèque vous sera envoyé par la poste à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire de demande.

Que se passe-t-il ensuite?

Ce que vous ferez de votre indemnisation **dépend entièrement de vous**. Un plan établi à l'avance peut vous aider à tirer le meilleur parti de votre indemnisation. Vous pouvez vous adresser à une personne de confiance qui a des connaissances financières pour vous aider à comprendre quelles sont les options qui vous conviennent.

OBJECTIFS À COURT TERME?



Rembourser les cartes de crédit à taux d'intérêt élevé, ce qui vous permettra de disposer d'une plus grande partie de votre revenu régulier chaque mois.



Obtenez des services pour votre bien-être et votre santé mentale.



Mettez de l'argent de côté en cas d'urgence pour faire face aux imprévus.

OBJECTIFS À MOYEN TERME?



Payez votre premier mois de loyer et mettez de côté le montant restant.



Créer une entreprise ou investir dans une entreprise.



Acheter une voiture et mettre de l'argent de côté pour payer l'assurance mensuelle, l'essence, les frais d'entretien et de réparation.

OBJECTIFS À LONG TERME?



Payer l'école et les fournitures et mettre de côté un peu d'argent pour vivre.



Rembourser votre prêt hypothécaire ou d'autres dettes ou augmenter votre épargne pour le versement initial.



Investir dans des plans qui vous fourniront un revenu lorsque vous prendrez votre retraite.

Rien de tout cela? Vous pouvez ouvrir un compte de chèques ou d'épargne à frais réduits ou sans frais (en personne ou en ligne) et faire fructifier votre argent pendant que vous décidez de la suite des choses.

RAPPELS IMPORTANTS!

Utilisez le montant de votre indemnisation en fonction de vos propres objectifs, traditions et valeurs.

Méfiez-vous des frais inattendus, des fraudeurs, voire des personnes dans votre vie qui peuvent ne pas comprendre vos besoins ou vos limites.

ASSUREZ-VOUS QUE VOS COORDONNÉES SONT À JOUR pour que l'administrateur puisse vous contacter au sujet de vos paiements.

RESSOURCES FINANCIÈRES GRATUITES EN LIGNE

La plupart des banques et des coopératives de crédit offrent en ligne des informations sur différents comptes et produits d'investissement, ainsi que des personnes à qui vous pouvez parler.

AFOA Canada aide les peuples autochtones à gérer leurs finances :

AFOA.ca/Fr/Education/Financial-Wellness.

Prospérité Canada propose une liste de ressources spécifiques aux autochtones disponibles en anglais, en français, en cri des plaines et en ojibwé :

LearningHub.ProspereCanada.org/knowledge/Managing-Your-Money/#Toggle-ID-3. Vous pouvez également considérer d'en parler à un proche.

Le gouvernement du Canada propose des informations sur l'argent et les finances :

www.Canada.ca/Fr/Services/Finance.html.

www.FNChildClaims.ca/Fr/

L'outil d'orientation des avantages sociaux de Prospérité Canada énumère les listes fédérales, les programmes de prestations provinciaux et territoriaux.

Visitez www.BenefitsWayFinder.org/Fr et cliquez sur Parcourir tous les avantages pour en savoir plus.



Balayez ici pour obtenir plus d'informations sur la façon de vous préparer à recevoir l'argent de votre indemnisation.